

	ATELIERS STRATEGIE HABITAT	Ateliers territoriaux Ouest 24 avril 2017 Saverne
Date : 24/04/2017		
Auteur : VB		

Relevé de conclusions et pistes d'action

Atelier 2 : «Quelle offre d'habitat et de services pour accompagner l'avancée en âge des bas-rhinois ?»

Diagnostic et enjeux

- **La part des jeunes séniors dans la population départementale va fortement augmenter :** De 18,7 % en 1999, la part des 60 ans-74 ans passera à 27 % en 2030. On vit désormais plus longtemps en bonne santé et actif
- **Néanmoins, l'accroissement des personnes très âgées augmente le nombre de personnes dépendantes :** 6 personnes dépendantes sur dix vivent aujourd'hui dans leur domicile, souvent inadapté à leurs besoins
- **Un enjeu majeur : Favoriser le bien vieillir, anticiper et promouvoir un habitat adapté dans un espace urbain adapté**

Constats et échanges

Témoignages de :

- *Mme A. Haumesser (Conseil Départemental – Directrice du Secteur Habitat et Logement), pour Mme F. Rovigo, Directrice du CEP-CICAT et M. Mhand Halassa, Directeur-adjoint, partenaires du Département pour l'adaptation de l'habitat privé à la perte d'autonomie, momentanément absents*
- *Mme M. Caquelin, Conseillère municipale à Wasselonne, sur la résidence sénior de Wasselonne*

Adaptation des logements à la perte d'autonomie :

- Le bâti des maisons des étages oblige souvent à des investissements conséquents (notamment pour les Communes) pour l'adaptation : trémies pour l'installation d'un ascenseur...
- Pour permettre le maintien à domicile, les logements doivent être confortables : des travaux d'amélioration sont à prévoir et certains freins sont difficiles à lever, notamment le désencombrement
- Les délais d'octroi des subventions aux usagers sont trop longs

Une offre de services nécessaire :

- La nécessité d'une assistance à domicile pose le problème du coût global du maintien à domicile. L'aide est souvent plus onéreuse que le coût des travaux d'adaptation
- L'accès aux services doit être assuré. Ce sont les services qui doivent aller vers les personnes en difficulté

Les solutions alternatives à l'adaptation du logement : résidences séniors

- Les résidences séniors ne peuvent être portées que par des bailleurs sociaux, car le retour sur investissement est long (environ 50 ans) et difficilement tenable par les investisseurs

 <p>CONSEIL DÉPARTEMENTAL Bas-Rhin</p>	<p>ATELIERS STRATEGIE HABITAT</p>	<p>Ateliers territoriaux Ouest 24 avril 2017 Saverne</p>
<p>Date : 24/04/2017</p>		
<p>Auteur : VB</p>		

Pistes d'action

▶ **Favoriser/ anticiper l'adaptation du logement :**

- Viser dès la construction un habitat adapté à toutes les personnes (conception universelle, confort d'usage) : Label
- Renforcer la coopération des acteurs pour développer la chaîne de la prévention de la perte d'autonomie (information, repérage et accompagnement)
- Accompagner et orienter les séniors dans l'adaptation de leur logement
- Sensibiliser le public au vieillissement et à la perte d'autonomie tout en respectant les projets de vie de chacun

▶ **Faciliter le Parcours résidentiel des séniors :**

- Accompagner les personnes dans leur parcours résidentiel en identifiant leurs besoins et attentes en matière d'habitat et de services
- Améliorer la lisibilité de l'offre existante pour les séniors : outil internet de type Adapt Logis...
- Développer un panel de réponses/solutions complémentaires plus ou moins simples (environnement sécurisé primordial et parfois suffisant) ou complexes/intégrés (animations...) afin de répondre à la diversité des besoins et attentes des séniors
- Soutenir l'innovation : s'appuyer sur le réseau d'experts Innov'âge, animé par le Département, pour développer des solutions innovantes en matière de logement

▶ **Développer des solutions alternatives permettant aux séniors d'habiter dans un logement autonome, par exemple une résidence séniors :**

- Accompagner le vieillissement du bâti en centre-village reste un enjeu : Accompagner les séniors et leurs familles pour diagnostiquer l'état du bien immobilier et les perspectives éventuelles (travaux, vente....)
- Définir et conduire les éventuels projets de résidence sénior avec les résidents et favoriser les dynamiques de mutualisation des équipements entre communes ainsi que la mise en réseau des opérations
- Améliorer l'accessibilité des services au sein des résidences séniors en les mutualisant, avec un EHPAD ou toute autre structure (conciergerie solidaire ...)
- Créer un environnement accueillant et sécurisé pour les aînés dans le cadre d'une politique municipale inclusive et globale : aménagements des espaces publics, offre de services, démarches participatives ...